

RAPPORT DU CONSEILLER D'ÉTAT THIERRY APOTHÉLOZ

Chères et chers camarades,

Cette période marque un véritable basculement politique.

Au moment même où la nouvelle loi sur l'aide sociale (LASLP) entrain en vigueur, les prévisions budgétaires cantonales se sont brutalement assombries. L'annonce d'un plongeon dans les chiffres rouges a servi de prétexte à une offensive coordonnée de la majorité de droite, tant au Conseil d'État qu'au Grand Conseil. Et cette offensive a une cible claire : les prestations sociales – et, en particulier, le Département de la cohésion sociale.

Soyons lucides : lorsque les finances se tendent, certains cherchent toujours à faire porter l'effort sur les mêmes. Les bénéficiaires de l'aide sociale. Les familles modestes. Les jeunes en rupture. La classe moyenne.

Cette année, nous avons vu ressurgir les caricatures, les amalgames, voire des procès d'intention. L'Hospice général a essuyé de multiples attaques. La LASLP a été remise en cause à peine un an après son entrée en vigueur. Et surtout, la ligne rouge a été franchie avec la décision de ne plus indexer les subsides d'assurance maladie à la hausse des primes. Sur ce point, j'ai marqué mon opposition : on ne rétablit pas les finances publiques en affaiblissant celles et ceux qui peinent déjà à boucler leurs fins de mois.

Dans ce climat de remise en cause permanente du social, notre responsabilité collective est immense. Nous devons rester uni-es, déterminé-es, prêt-es à défendre nos acquis – y compris dans les urnes, par référendum si nécessaire. L'investissement social n'est pas un luxe : il est indispensable, surtout en temps de crise.

Je tiens à vous remercier, chères et chers camarades, pour votre engagement sans relâche sur le terrain, au Grand Conseil, dans les communes et dans le débat public. Face aux attaques et aux simplifications, votre mobilisation est un appui précieux et un signal clair : le Parti socialiste ne cédera pas sur l'essentiel. Je veux également saluer votre implication lors de la campagne du Vert Nicolas Walder à l'élection complémentaire du Conseil d'État en 2025 : votre soutien a été déterminant, et je me réjouis de collaborer avec ce nouveau collègue jusqu'au terme de la législature.

AIDE SOCIALE : TENIR LE CAP

La loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Elle repose sur un changement de paradigme : investir dans l'accompagnement, renforcer l'insertion professionnelle, responsabiliser sans infantiliser.

Or, depuis 2023, Genève connaît une hausse de 30 % du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale – une singularité en Suisse. Les dossiers de personnes ayant un revenu du travail ont explosé : +51 % en un an. Cela signifie une chose très claire : nous parlons de travailleuses et de travailleurs pauvres dont les salaires ne permettent pas de vivre dignement à Genève.

Face à cette réalité, la droite propose quoi ? Moins de moyens. Pas un franc supplémentaire en 2026 pour absorber la hausse des dossiers.

J'ai refusé cette logique. Une task force « précarité » - lancée en collaboration avec les associations et les communes – a confirmé l'aggravation de la situation. Une analyse fine des trajectoires des situations individuelles a été engagée avec l'Hospice général. Un audit sera lancé en 2026. Mais je le répète : la loi doit être évaluée sur la durée. Son objectif est l'insertion durable, pas la sortie statistique à trois mois.

JEUNESSE EN RUPTURE : INVESTIR PLUTOT QUE LAISSER DECROCHER

70 % des jeunes adultes à l'aide sociale n'ont pas de formation certifiante. Certain-es voudraient durcir les règles : nous avons choisi l'inverse.

Les projets *Objectif jeunes* et *Jafa* (Jeunes adultes en formation actifs) montrent que la remobilisation intensive fonctionne. *Objectif jeunes* combine suivi individualisé, insertion professionnelle, activités sportives, culturelles et numériques. *Jafa* cible les jeunes en rupture de formation avec un accompagnement intensif vers la reprise d'études ou l'accès à un emploi stable.

Donner du temps, de l'écoute et des perspectives concrètes change les trajectoires. Notre responsabilité : éviter qu'une génération ne bascule durablement dans la précarité.

DROIT A L'ALIMENTATION : DE LA SOLIDARITE D'URGENCE A UNE POLITIQUE STRUCTUREE

En 2025, nous avons mis en consultation l'avant-projet de loi concrétisant le droit à l'alimentation inscrit dans la Constitution genevoise. L'objectif : garantir un accès digne à une alimentation adéquate, mieux coordonner les dispositifs, lutter contre le gaspillage et renforcer les compétences nutritionnelles.

Plus de 15'500 personnes précaires bénéficient chaque semaine de colis ou de plats préparés. Le projet de loi prévoit la création d'une fondation de droit public pour piloter le dispositif, associer le Canton, les communes et les partenaires privés, et offrir un accompagnement individualisé.

Cette réforme transforme l'alimentation en un droit concret, socialement vital, passant d'une réponse ponctuelle à une politique publique structurée.

SURENDETTEMENT : PREVENIR POUR EVITER L'EXCLUSION

À Genève, près de 15 % de la population est aux poursuites. Le surendettement touche environ 79'500 personnes chaque année, dont une majorité a contracté ses dettes avant 25 ans. Et contrairement aux clichés, beaucoup travaillent.

Face à cette réalité, nous avons adopté le premier plan cantonal 2025–2028 de prévention et de lutte contre le surendettement. Il combine prévention, détection précoce, accompagnement et assainissement durable. Une campagne ciblée, notamment auprès des jeunes, a été lancée en collaboration avec la Fondation genevoise de désendettement et les partenaires institutionnels. Objectifs : briser le tabou, renforcer les compétences administratives et agir avant que les situations ne deviennent irréversibles.

Prévenir le surendettement, c'est protéger l'insertion professionnelle, la santé et la dignité. Là encore, nous faisons le choix de l'anticipation plutôt que de la stigmatisation.

VIEILLISSEMENT : ANTICIPER LA TRANSITION DEMOGRAPHIQUE

Le vieillissement de la population est un défi majeur pour notre canton. Allongement de l'espérance de vie, arrivée à la retraite des générations du « baby-boom », baisse de la natalité. C'est dans ce contexte

que mon département élabore une stratégie visant à assurer la qualité de vie des personnes âgées et à anticiper les effets de cette transition démographique.

Pour construire cette stratégie, nous avons mis en place une large démarche participative. Le Panel des seniors, plateforme sécurisée ouverte aux 90'000 personnes en âge AVS du canton, a permis de recueillir leur avis à travers plusieurs enquêtes, notamment sur la qualité de vie et la proche aidance. Ces consultations ont été complétées par les conclusions des Assises de la transition démographique organisées en 2025, réunissant seniors, jeunes, professionnel-le-s de la santé, milieux associatifs et académiques.

Sur cette base, un groupe de travail interdépartemental élabore un plan de mesures stratégiques qui sera finalisé en 2026. L'objectif est clair : anticiper les besoins, renforcer l'autonomie et adapter nos politiques publiques à la réalité du vieillissement. Par ailleurs, un projet de loi visant à reconnaître et valoriser le statut de proche aidant est en préparation. Car sans les proches aidants, notre système socio-sanitaire ne fonctionne pas.

Nous avons également écrit aux personnes de 60 ans et aux nouveaux retraités pour lutter contre le non-recours aux prestations et encourager une préparation active de cette étape de vie.

CULTURE : CONCRETISER UNE LOI AMBITIEUSE

2025 marque une étape décisive dans la mise en œuvre de la nouvelle politique culturelle cantonale, entrée en vigueur en 2024 avec la loi pour la promotion de la culture et de la création artistique.

Le canton assume pleinement son rôle de coordination et renforce son engagement financier. En 2025, 24 institutions culturelles ont été soutenues dans le cadre de conventions conjointes avec la Ville de Genève et les communes. Une quarantaine d'autres ont bénéficié d'un soutien complémentaire, notamment pour améliorer la rémunération des artistes.

De nouveaux dispositifs d'aides ponctuelles, bourses et résidences ont été lancés ou renforcés afin de soutenir directement la création artistique. Au total, les subventions cantonales à la culture ont atteint 43 millions de francs, soit près de 10 millions de plus qu'avant le déploiement de la loi.

Dans un contexte budgétaire tendu, ce choix doit être affirmé : la culture n'est pas une politique « accessoire ». Elle renforce la cohésion sociale, stimule l'économie locale et soutient un tissu professionnel essentiel à la vitalité du canton.

SPORT : INVESTIR POUR PLUSIEURS GENERATIONS

Un jalon majeur a été franchi avec le vote, par une très large majorité du Grand Conseil, du crédit d'investissement pour la future patinoire du Trèfle-Blanc. Cette infrastructure structurante, attendue depuis des décennies, ne se construit qu'une fois par siècle. Elle servira le sport populaire comme le sport d'élite, la relève, les écoles et les familles. C'est un investissement pour plusieurs générations.

Parallèlement, mon département a poursuivi la mise en œuvre du Plan stratégique cantonal 2024–2028 afin de renforcer l'accès au sport pour toutes et tous. Un appel à projets a permis de soutenir 18 initiatives en faveur des personnes en situation de handicap, des seniors, des populations migrantes et des très jeunes enfants.

Le programme GE Découvre le mercredi a de nouveau rencontré un vif succès, avec plus de 230 activités proposées à prix accessible, un taux de remplissage de 95 % et plus de 3'200 enfants participants.